



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai 2023

Date de la convocation : 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Budget Communal – DM n°1 ;
- 2- Convention BCM Foudre chapelle ;
- 3- Convention Département de la Loire pour la Bibliothèque ;
- 4- Désignation d'un référent déontologique pour les élus ;
- 5- Election des Sénateurs ;
- 6- Divers devis ;
- 7- Organisation de l'inauguration ;
- 8- Questions diverses.

Présents :

Jean-Christophe GUILLON, Jean-Marc GIRAUD, Jocelyn JUNET, Nicolas PONTILLE, Michel PATUREL, Sandrine BLEIN, Maryline PANENC, Fernand BERCHOUX, Leïtitia BERNICAT, Hervé PONTILLE, Carole IAFRATE, Jean-Pierre BUCCO

Absents : Paula RODRIGUES, Pierre SALAZARD, Myriam CORTEY,

Pouvoirs déposés :

Pierre SALAZARD à Jean-Marc GIRAUD
Myriam CORTEY à Nicolas PONTILLE

Secrétaire élu pour la séance : Maryline PANENC

- Approbation procès-verbal -

Approbation par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance du conseil précédent du Procès-verbal de la séance du 20 avril 2023.

- DELEGATIONS -

Devis :

- Acceptation du devis de l'aire de Jeux au lotissement de l'Hippodrome ;
- Acceptation du devis changement du poteau incendie rue de la Forest ;
- Acceptation du devis CHAVANY pour les travaux supplémentaires rue de la Forest ;
- Acceptation du devis des stores de la salle d'animation de la Forest ;
- Acceptation des deux panneaux financeurs pour l'inauguration de la Maison Jacquetton et du Préau.

Droits de préemption :

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivant :

- parcelle B111 et B414 située rue de la chapelle,
- parcelle B 885 – 887 située Place des Halles – rue de la Perrière,
- parcelle B189 située rue du point du jour,
- parcelle B706-708 situé chemin de la Croix Blanche

- BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 -

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-132 : Maison Jacquetton	0,00 €	13 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-137 : Cheminement piétons La Verpillère	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	13 400,00 €	13 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	13 400,00 €	13 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- AUTORISE la décision modificative sus décrite, sur le budget communal de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Jean-Christophe GUILLON, adjoint aux finances, pour faire un point sur l'état financier du projet Jacquetton. Le Conseil Municipal dresse un bilan positif du projet.

- CONVENTION BCM FOUDRE POUR LA CHAPELLE -

La convention avec la société BCM Foudre pour le contrôle de la protection contre la foudre pour la Chapelle arrive à échéance à la fin de l'année.

Le précédent contrat a été validé en 2020 pour 4 ans à 492 € HT.

Le nouveau contrat proposé pour 4 ans s'élève à 555 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la nouvelle convention de maintenance pour la vérification de l'installation de protection contre la foudre avec l'entreprise BCM foudre.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour rendre exécutoire cette décision.

- CONVENTION CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET LA COMMUNE -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier que nous avons reçu en Mairie du Département de la Loire concernant la nouvelle convention pour la bibliothèque.

La commune versait une subvention, qui était imposée par le Département, de 0,50 € par habitant.

La nouvelle convention indique de nouvelles conditions. Nous avons demandé à Mme Frédérique MARTIN de se renseigner auprès du Département.

Après renseignements, une réunion va être organisée par le Département fin juin pour expliquer la nouvelle convention. Pour le moment, aucun document ne doit être signé ni renvoyé.

Nous aborderons de nouveau ce point après la réunion avec le Département.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIQUE POUR LES ELUS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Centre de Gestion de la Loire informant que suite à la Loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au JO du 7 décembre 2022, les collectivités et établissements publics locaux doivent désigner un référent déontologue qui sera chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L. 111-1-1 du code général des collectivités territoriales. Et cela au plus tard le 1er juin 2023.

Le Centre de Gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

La cotisation s'élève à 10 euros par élu et par an et 80 euros (minimum) pour chaque dossier validé.

ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2023 à Saint-Etienne.

Pour cela la commune doit élire des délégués titulaires et suppléants susceptibles d'aller voter le 24 septembre 2023 à Saint-Etienne.

Comptant 15 membres au Conseil Municipal, la commune de Lay doit désigner 3 titulaires et 3 suppléants parmi ces membres via une élection qui se déroulera le vendredi 9 juin 2023.

Les procès-verbaux devant être remis à la gendarmerie de Roanne avant 21h, les élections des représentants se dérouleront à 19h30.

Une convocation sera envoyée pour la réunion du 9 juin 2023.

ORGANISATION DE L'INAUGURATION

L'inauguration de la Maison Jacquetton ainsi que du Préau aura lieu le samedi 3 juin à 11h place de la maire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'organisation qui a été prévue.

QUESTIONS DIVERSES

- **NUMEROTATION** : Monsieur le Maire et les adjoints vont faire le tour des rues de la commune afin de recenser le nombre de plaques de rues et de maisons manquantes. Ceci est programmé pour le 31 mai.
- **COMMISSION ELECTION** : la commission se réunira le 30 mai afin de réviser la liste électorale.
- **REUNION PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)** : la Copler met en place un Plan Climat Air Energie Territorial afin de répondre aux défis de la rénovation énergétique et du changement climatique. Deux séminaires vont avoir lieu. Les communes doivent désigner 2 élus participant aux 2 séminaires. M. Jean-Pierre BUCCO et M. Jean-Christophe GUILLON seront les représentants de la commune.

- STERILISATION DES CHATS : Nous avons contacté la société de capture des chats et l'association l'Arche de Noé afin de fixer une date pour la stérilisation des chats. Or, nous avons reçu un mail nous informant d'un projet de convention entre l'Etat et les Communes. Nous avons donc mis cette campagne en attente afin de récolter plus d'informations sur ce projet de convention entre l'Etat et les Communes.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 22 juin 2023.

PV arrêté en date du jeudi 22 juin 2023

La secrétaire de séance,
Mme Maryline PANENC



Le Maire,
M. Jean-Marc GIRAUD

